

NATATION SYNCHRONISEE

- Message du 26/10/09 16:23
- > De : "Axel BRIEND"
 - > A : "Alsace COMITE" , "Aquitaine COMITE" , "Auvergne COMITE (auvergne@ffnatation.fr)" , "Bourgogne COMITE" , "Bretagne COMITE" , "Centre COMITE" , "Champagne Ardenne COMITE" , "COMITE La Réunion" , "COMITE Pays de Loire" , "Corse COMITE" , "Cote Azur COMITE" , "Dauphiné Savoie COMITE" , "Franche Comté COMITE" , "Guadeloupe COMITE" , "Guyane COMITE" , "Ile -de France COMITE" , "Jean Claude Caussanel" , "Languedoc Roussillon COMITE" , "Limousin COMITE" , "Lorraine COMITE" , "Lyonnais COMITE" , "Madeleine BERNAVON" , martinique@ffnatation.fr, "Midi-Pyrénées COMITE" , "Nord-Pas-de-Calais COMITE" , "Normandie COMITE" , "Nouvelle Calédonie COMITE" , "Picardie COMITE" , "Poitou Charentes COMITE" , "Provence COMITE"
 - > Copie à : "Florence Lefranc" , "Corinne Ribault" , "Marie-Claude Besancon" , dany.salles@ffnatation.fr, "Jean-Yves Le Touzo"

Objet : Pour Diffusion à tous les clubs de votre comité: RAPPEL REGLEMENT NATATION SYNCHRONISEE

Veillez trouver ci-joint un rappel pour cette nouvelle saison sportive de natation synchronisée de la règle concernant la présentation d'officiels aux compétitions FINA (Cf-Page 199 des règlements fédéraux 2009-2010).

> 7. Officiels

> a. La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

> Pour les compétitions FINA comportant des figures imposées, les clubs engageant 6 nageuses au moins devront engager

> un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Les clubs engageant 13 nageuses ou plus devront engager

> un officiel supplémentaire de niveau B minimum. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler sur place sera

> appliquée (voir règlements financiers). *Nous vous rappelons cette règle afin d'éviter d'appliquer la pénalité financière prévue si cette règle n'était pas respectée : pénalité de 300€ par club à régler sur place (avant les épreuves).*